

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.africa-union.org

CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE

Quinzième Session ordinaire

25 – 27 juillet 2010

Kampala (Ouganda)

Assembly/AU/9(XV)

Original: Anglais

**SEPTIEME RAPPORT DES REPRESENTANTS PERMANENTS DU
COMITE DES DIX SUR LA REFORME DU CONSEIL DE SECURITE
NEW YORK, LE 15 JUILLET 2010**

2010
AGISSONS POUR LA PAIX

1. Préambule

1.1 Conformément à son mandat consistant à promouvoir et à défendre la Position Commune Africaine sur la réforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies telle qu'énoncée dans le Consensus d'*Ezulwini* et dans la Déclaration de Sirte, et en application de la Décision Assembly/AU/Dec/285(XIV) adoptée à la 14^{ème} Session Ordinaire du Sommet de l'Union Africaine tenue du 31 Janvier au 2 Février 2010 à Addis Abéba, Ethiopie, le Comité des Dix sur la réforme du Conseil de sécurité a participé pleinement et effectivement aux Négociations Intergouvernementales en cours sur la Question de la Représentation Equitable au Conseil de Sécurité et de l'Augmentation du Nombre de ses Membres ainsi que d'Autres Questions Ayant Trait au Conseil de Sécurité.

2. Introduction

2.1 Le présent rapport vise à faire le point sur le processus depuis le dernier Sommet Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu en Janvier-Février 2010 à Addis Abéba, Ethiopie, au cours duquel une Position Commune Africaine a été adoptée sur deux autres rubriques thématiques portant sur *les Relations entre le Conseil de Sécurité et l'Assemblée Générale* et sur *les Méthodes de Travail du Conseil* ; deux thèmes qui, jusqu'alors n'avaient fait l'objet d'aucun accord global sur une position commune pouvant servir de référence. Le Quatrième Tour de négociations a été suivi d'une longue période de travail à huis clos mené par le Facilitateur en vue de préparer le terrain pour la phase suivante des négociations intergouvernementales visant à réaliser de nouvelles avancées dans le sens d'un dialogue plus interactif où il ne s'agirait plus de réaffirmer les positions connues car cette pratique n'est pas de nature à favoriser l'évolution du processus.

2.2 Dans une lettre en date du 16 Novembre 2009 adressée aux délégations, le Facilitateur a fait part de son intention de porter les négociations au-delà des « échanges de vues » pour en faire « des échanges de biens. » A l'évidence, Cet effort visait à encourager les négociations pour en faire autre chose que les sempiternelles répétitions de positions figées.

3. Evolution du Processus et Développements

3.1 Une fois terminée la Quatrième série de négociations qui s'est déroulée des 8 et 9 Décembre 2009 jusqu'au 19 Janvier 2010, le processus a pris une nouvelle tournure. Avant que le Facilitateur n'ait envoyé sa lettre du 16 Novembre, un petit groupe de délégations aux points de vue similaires a lancé une initiative exhortant le Facilitateur à

produire un texte global de négociation. Cette démarche a conduit à une pétition qui a recueilli la signature de cent quarante délégations représentant toute la gamme des différents points de vue et encourageant le Facilitateur et Président des négociations intergouvernementales, S.E le Dr. Zahir Tanin , Ambassadeur Représentant Permanent de l'Afghanistan, à engager le processus dans une phase interactive fondée sur un document unique qui engloberait toutes les positions connues et les propositions avancées ; cela, afin de rendre la facilitation du processus plus significative, plus active et plus accélérée. A cet égard, il a invité les délégations et les groupes d'intérêt à présenter des propositions pour qu'elles soient incorporées dans le texte envisagé pour les négociations intergouvernementales.

3.2 Suite à cela, le coordonnateur du Comité des Dix de l'Union Africaine sur la Réforme du Conseil de Sécurité, en consultation avec le Groupe Africain Plénier, a transmis au Facilitateur, par lettre datée du 23 Décembre 2009, les éléments de la Position Commune Africaine en vue de leur incorporation dans tout document composite.

3.4 Le 10 Mai 2010, le Facilitateur a adressé aux Etats membres une lettre avec en annexe un texte de 32 pages représentant une compilation générale de toutes les positions et propositions, et devant servir de base au Cinquième tour de négociations. Il y rappelle que cela était strictement conforme à la Décision 62/557 de l'Assemblée Générale, et plaçait les positions et propositions des Etats membres ainsi que les cinq principales questions thématiques au cœur des négociations. Il a invité les délégations à examiner le texte pour s'assurer que les propositions qu'elles souhaitent incorporer dans le document de négociation y ont été fidèlement reflétées ; et à cet égard, à lui faire part en retour de toutes observations, omissions et/ou ajouts avant la fin de la journée du 20 Mai. C'est ainsi que des amendements ont été apportés au texte avant que la version finale n'en soit publiée le 26 Mai, préparant ainsi le terrain pour les échanges dans le cadre du Cinquième tour de négociations intergouvernementales basées sur le texte.

3.5 Par la suite, le Facilitateur a également fait part de son intention de convoquer à nouveau une série de réunions plénières informelles pendant le Cinquième tour de négociations, afin de permettre aux Etats membres de se concentrer sur le texte dont ils sont saisis, de façon ouverte, transparente, globale et inclusive, et d'examiner les cinq thèmes principaux interdépendants, en les prenant dans l'ordre inverse commençant par les relations entre le Conseil de Sécurité et l'Assemblée Générale. Il a demandé aux Etats membres d'examiner les questions de façon concrète et détaillée et de faire des amendements précis pour éviter les répétitions, aplanir les divergences et mettre en commun les éléments semblables contenus dans le texte de négociation.

3.6 Le Cinquième tour des Négociations Intergouvernementales a été lancé le 2 Juin 2010 en commençant par le Premier Echange qui s'est concentré uniquement sur des observations d'ordre général sur l'ensemble du texte et sur la manière d'aborder le processus. Dans l'ensemble, les délégations qui ont pris la parole se sont félicitées du texte révisé présenté par le Facilitateur le 26 Mai, et l'ont félicité pour avoir fidèlement reflété toutes les positions et les propositions avancées par les Etats membres. A l'instar du Facilitateur, plusieurs délégations ont souligné la nécessité de condenser le texte de négociation. Elles ont demandé qu'il soit abrégé, peaufiné, rendu plus facile à utiliser, et débarrassé des répétitions et des redondances ; cela, afin de réduire les divergences et d'avoir un texte plus allégé, susceptible de recueillir le plus large consensus politique. Comme d'habitude, il y a eu des appels en faveur d'une souplesse qui permette de fusionner les propositions divergentes.

3.7 Depuis ce Premier Echange, les négociations sont passées à la vitesse supérieure, et chacune des cinq (5) rubriques thématiques a été examinée dans chacun des échanges qui se sont succédé. Ces thèmes ont été pris dans l'ordre inverse commençant par les plus consensuels, à savoir le 5^{ème}, puis le 4^{ème} qui traitent respectivement des *Relations entre L'Assemblée Générale et le Conseil de Sécurité*, et des *Méthodes de Travail du Conseil*. A la différence des délégations et des groupes d'intérêt qui tentent de fusionner les positions et les propositions indépendamment des nuances qui existent entre certaines positions et propositions qui présentent un semblant de similarité, le Coordonnateur du Comité des Dix, s'exprimant au nom du Groupe Africain, a fermement fait valoir le point de vue selon lequel, pour faire avancer le processus plus facilement, les délégations devraient, à ce stade des négociations, s'atteler d'abord à trouver un accord sur les principes au lieu de s'enfermer dans les aspects relatifs au langage.

3.8 Malgré l'accord apparent sur les deux thèmes précités, les membres de la catégorie permanente du Conseil (P5) se sont opposés à l'examen des thèmes relatifs aux Relations entre l'Assemblée Générale et le Conseil de Sécurité et aux Méthodes de Travail qu'ils considèrent comme un empiètement sur le *statut quo* de l'Assemblée Générale et du Conseil de Sécurité. Les Etats Unis d'Amérique ont exprimé une forte opposition à toute tentative visant à subordonner un organe principal à un autre en violation de l'Article 7 de la Charte, car ils considèrent que l'Assemblée Générale et le Conseil de Sécurité sont des organes équivalents.

3.9 S'agissant du processus, le Facilitateur a encouragé les Etats membres à améliorer le document en examinant le libellé afin de revoir le projet de texte de négociation sur toutes les cinq rubriques thématiques. Ce sont les Etats membres qui devront prendre en main cet exercice, guidés par les Décisions 62/557 et 63/565 de

l'Assemblée Générale. Le Facilitateur a demandé aux Etats membres de faire des suggestions et/ou propositions concrètes quant à la voie à suivre pour rationaliser les points de convergences ainsi que les points de divergence, de sorte à lui permettre de préparer une seconde mouture du texte à l'issue du cinquième tour des négociations intergouvernementales. Il a laissé la porte grande ouverte aux Etats membres afin qu'ils puissent également communiquer à son bureau toutes suggestions ou propositions supplémentaires qu'ils jugeraient de nature à faire avancer le processus. Il a en outre donné l'assurance qu'aucun amendement ne sera apporté à une proposition quelle qu'elle soit sans l'approbation expresse de l'auteur de ladite proposition. A cet égard, il a encouragé les délégations et les groupes d'intérêt à travailler ensemble et à tenter des concessions réciproques afin de rapprocher les positions et de rationaliser le texte pour préparer le prochain tour de négociations.

3.10 S'agissant des préparations menées dans le cadre du Groupe Africain tout au long de ce cinquième tour, le C-10 a tenu des réunions régulièrement pour examiner les échanges qui ont déjà eu lieu, et pour arrêter une stratégie en vue de l'échange à venir, ainsi que pour tenir régulièrement des séances d'information et de consultations avec le Groupe Africain Plénier sur les négociations, et demander son conseil sur la voie à suivre.

3.11 A ce jour, six Echanges ont été tenus au cours du Cinquième Tour et, à l'exception du premier échange qui a été consacré à une évaluation générale du texte de négociations, tous les échanges suivants se sont penchés chacun sur une rubrique thématique prise, comme nous l'avons déjà précisé, dans l'ordre inverse, commençant par la cinquième qui traite des Relations entre l'Assemblée Générale et le Conseil de Sécurité, jusqu'à la première consacrée aux Catégories de Membres du Conseil de Sécurité Elargi. A propos de l'évolution du processus, on a noté la formation de nouveaux groupes d'intérêt dont le groupe du BENELUX qui, à l'instar du G4, a fait, lui aussi, diverses propositions de fusionnement qu'il trouve approprié. Certaines délégations jusque-là restées en retrait, se sont activement mis à faire des propositions de fusion. Le duo Italie-Colombie a sorti une proposition qui semble être une version reconditionnée de la position du groupe Uniting For Consensus (UFC).

3.12 Le Coordonnateur du Comité des Dix, s'exprimant au nom du Groupe Africain, a reçu un énorme soutien du Groupe plénier, et s'est montré réticent à participer à tout exercice de fusion si certains principes et paramètres de base ne sont pas définis et convenus pour chacune des rubriques thématiques. La raison à cela est simple : les délégations et les groupes d'intérêt ont différentes positions sur les cinq thèmes ainsi qu'il apparait dans leurs propositions respectives présentées dans le texte de négociations ; or, pour l'Afrique, la seule approche convaincante est celle qui consiste à

définir les principes et les paramètres, puis, avec des accords de base, les fusions peuvent être réalisées de manière effective et efficace. Par exemple, le Groupe Africain ne trouve pas judicieux de procéder à une fusion des paragraphes relatifs à l'élargissement des deux catégories du Conseil de Sécurité étant donné les divergences de vues sur la question.

3.13 Sur le fond, s'il est indéniable qu'un large accord existe sur les deux rubriques thématiques concernant les Relations entre l'Assemblée Générale et le Conseil de Sécurité, et les Méthodes de Travail du Conseil, ainsi que sur l'impérieuse nécessité de remédier à l'injustice historique faite au continent africain, ou encore sur la nécessité, reconnue par la grande majorité des membres de l'ONU, d'élargir le Conseil dans ses catégories permanente et non permanente, il reste que les positions des uns et des autres n'ont pas bougé de façon significative. Cela explique pourquoi le Groupe Africain se montre réticent à s'engager dans un quelconque exercice de fusion sans que certains paramètres n'aient été clarifiés. Si Certains membres des P5 se sont exprimés sur la représentation de l'Afrique au Conseil de Sécurité et sur la *Question du Veto* lors du Cinquième Echange, Les Etats Unis d'Amérique, le Royaume Uni et la Fédération de Russie ont clairement fait savoir qu'ils n'étaient pas disposés à soutenir l'octroi du droit de veto à n'importe quel membre permanent.

4. Conclusions et Voie à suivre

4.1 L'un des éléments positifs de ce Cinquième Tour des négociations intergouvernementales ce fut l'effort fait par le Facilitateur pour mettre à la disposition des Etats membres un document global unique, présenté de manière cohérente et constructive, sous forme de texte de négociation qui recense les positions et les propositions de toutes les parties prenantes au processus ; ce fut également le fait d'obtenir que toutes les délégations et groupes d'intérêt s'approprient ce texte et se concentrent dessus comme étant un point de départ logique.

4.2 En dépit des difficultés inhérentes de parvenir à un consensus sur les questions litigieuses, la nécessité d'une réforme du Conseil de Sécurité a été réaffirmée par les membres. A l'évidence, il y a un accord général pour l'élargissement du Conseil de Sécurité et l'amélioration de ses méthodes de travail. Toutefois, l'opposition des P5 à l'octroi du droit de Veto reste très farouche. Les rubriques thématiques portant sur les Catégories de Membres et sur la Représentation Régionale restent, pour l'essentiel, controversées. Mobiliser la volonté politique nécessaire pour faire avancer le processus reste indispensable pour l'avenir de celui-ci.

4.3 Le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Sirte restent les piliers de la Position Commune Africaine sur la réforme conformément au mandat du dernier

Sommet Ordinaire de la Conférence de Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine. Compte tenu de la dynamique au sein du processus de négociation, et conformément au mandat qui est le sien, il importe de réitérer la nécessité pour le Comité des Dix de rester engagé et d'intensifier son action de promotion et de défense de la position commune africaine sur une réforme globale du Conseil de Sécurité, et d'œuvrer afin qu'elle soit clairement comprise et appréciée au niveau politique le plus élevé.

4.4 Comme cela a toujours été réitéré, l'Afrique estime qu'une réforme juste, légitime et globale du Conseil de Sécurité ne peut être accomplie qu'en redressant l'injustice historique faite au continent en raison de sa non-représentation dans la catégorie permanente par au moins deux sièges dotés de toutes les prérogatives et privilèges inhérents, et de sa sous-représentation dans la catégorie des non permanents de deux sièges supplémentaires. Il y a lieu de réitérer que le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Sirte ont été adoptés après d'intenses débats et de profondes réflexions au plus haut niveau de l'Union Africaine. Pour cette unique raison, le Groupe Africain continue de rejeter l'Approche Intermédiaire dans les négociations car, dans ses principaux critères, elle va carrément à l'encontre du Consensus d'Ezulwini.

4.5 Le Groupe Africain reste attaché au Consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Sirte et l'a montré tout au long du Cinquième Tour des négociations Intergouvernementales. Il convient également de noter que de nombreuses autres délégations la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont exprimé leur soutien à la position africaine. Il y a lieu de signaler en outre que les délégations et les groupes d'intérêt maintiennent toujours leurs positions respectives connues, sans le moindre mouvement ni aucune indication significative d'une volonté de faire des concessions aux autres. La Position Commune Africaine reste forte, viable et encore pertinente.

4.6 Pour la prochaine étape, le Facilitateur a demandé aux délégations de lui présenter par écrit, au plus tard le 30 Juillet 2010, des propositions d'amendement en vue d'un nouveau texte révisé qui sera distribué dans le courant du mois d'Août.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2010-07-27

The Seventh Report of the Permanent Representatives of the Committee of Ten on Security Council Reform 15 July 2010, New York

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9116>

Downloaded from African Union Common Repository